

## COMMUNE DE CHAMPLOST

### Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2011.

**Présents :** QUERET Jean-Louis, Maire, GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie, adjoints, COMPERAT Jean-Raymond, DURVILLE Julien, LARBI Laurent, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

**Absents excusés :**

BREUILLE-MARTIN Daniel a donné pouvoir à PREVOST Yvette

CHICON Pierre a donné pouvoir à SEILLIEBERT Christophe

**Absent non excusé :** MATHIEU Daniel

**Secrétaire de séance :** GENREAU François

Au début de la réunion, Jean-Louis QUERET, Maire, tient à préciser que Daniel MATHIEU était absent non excusé lors du dernier conseil municipal en date du 6 juillet 2011 mais n'a pas été noté comme tel. Il demande à ce que cette omission soit mentionnée dans le compte-rendu de la réunion d'aujourd'hui.

M. le Maire, en outre demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à modifier l'ordre du jour en ajoutant un point concernant la « formation des agents communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ».

**Le conseil donne son accord à l'unanimité.**

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

**ORDRE DU JOUR :**

**2011/038 Formation des agents :**

M. Le Maire informe le conseil que le sénateur Jean ARTHUIS, Président de la commission des finances de la Haute Assemblée a fait adopter un amendement ayant pour objet l'abaissement de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0,9%. Ce projet a été adopté par le parlement dans la loi de finance rectificative de 2011.

L'Association des Maires de France (AMF) favorable au maintien des 1% demande aux Conseils Municipaux de se prononcer sur cette question.

**Le Conseil Municipal dans le but de maintenir une formation professionnelle de qualité aux agents communaux refuse à l'unanimité la baisse des taux proposée par la loi de finance et demande, comme le souhaite l'AMF, que le taux de 1% soit maintenu.**

2011/039 choix d'une société habilitée à dresser un diagnostic concernant les assainissements non collectifs sur la commune :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi « **grenelle 2** » du 29 juin 2010 impose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, à tout propriétaire d'une habitation, l'obligation de justifier de l'état de son dispositif d'assainissement non collectif avant toute vente. Le document délivré à l'issue du contrôle doit être établi par un SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif). Ce service n'existe pas actuellement sur la commune (il devrait voir le jour lors de la mise en place de l'intercommunalité)

Dans l'attente de sa création, le Maire précise qu'il est possible de faire appel à une société habilitée à effectuer ce type de contrôle. Cette société, mandatée par le Maire, remettra un certificat qui sera ensuite transmis au notaire chargé de la vente. Tous les frais afférents à cette procédure seront à la charge du vendeur.

Trois sociétés ont été contactées

1. BIOS d'Aillant Sur Tholon
2. VEOLIA de Saint Florentin
3. CENTRAL ENVIRONNEMENT de Ligny le Châtel

Seules les 2 premières ont répondu à la demande

- BIOS Diagnostic pour un montant de 200 € TTC
- CE Diagnostic pour un montant de 160 €TTC

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Central Environnement pour un montant de 160€ TTC**

2011/040 Contrat de Canton:

M. le Maire explique au conseil qu'un contrat de canton est en cours d'élaboration. La somme non encore fixée, sera prochainement affectée au projet d'achat de la maison CHERON et à la réalisation de la salle d'évolution pour les élèves du primaire.

**Le conseil vote à l'unanimité pour.**

2011/041 Acquittement de la facture de la grille de l'église Saint Vincent :

Une grille de protection à été installée dans le narthex de l'église en juillet afin d'assurer une meilleure ventilation et une protection plus efficace, la journée, de ce bâtiment communal.

Cette décision a été prise en juillet. Le travail et la pose ayant donné entièrement satisfaction. M le Maire demande qu'une délibération soit prise afin de régler l'artisan pour un montant de 1956, 50€ TTC.

M. le Maire demande également qu'une autre délibération soit prise afin que la paroisse s'acquitte de la quote-part qui avait été décidée entre les représentants du Conseil Paroissial et la municipalité. Cet quote-part s'élève à 665,50 € TTC.

**Le conseil vote pour à l'unanimité pour.**

2011/042 Achat à Vachy d'une parcelle cadastrée ZD 5:

M. le Maire explique que cette parcelle, jouxtant le cimetière, appartient à Mme VALENTI et qu'il a évoqué le fait que la commune s'en porte acquéreur pour 2 raisons :

1. Pour éviter que les feuilles des arbres en automne tombent dans le cimetière à l'emplacement du jardin du souvenir.
2. Pour donner accès à la parcelle communale située derrière le cimetière et cadastrée ZD 6.

**Le Conseil à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour effectuer cette transaction.**

2011/043 Affectation du résultat :

M. le Maire explique que sur le Compte Administratif 2010, les restes à réaliser (5600€) n'avaient pas été décomptés et qu'il convient de rectifier la délibération de l'affectation de résultat. Il convient donc de porter 304 696,45 € en section de fonctionnement et d'affecter 11 889,57 € au compte 1068.

**Le Conseil vote à l'unanimité pour.**

2011/044 Admission en non valeur :

M le Maire explique que, concernant une facturation d'eau de 2005, une personne a arrondi sa facture avec un manque de 1,82 €, cette personne n'habitant plus Champlost, il serait bon de passer cette somme en non-valeur.

**Le conseil vote à l'unanimité pour.**

2011/045 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

M. le Maire explique qu'à la demande de la Trésorière Principale, une délibération doit être prise dans le cadre du paiement d'heures supplémentaires dans les services concernés. Ce nouveau mode de paiement s'appelle IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires).

**Le Conseil vote à l'unanimité pour.**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Assainissement de Vachy :**

Jean-Louis QUERET, Maire, passe la parole à François GENREAU, Adjoint chargé du dossier.

Ce dernier rappelle que fin juin, des contacts avaient été pris avec l'agence de l'Eau, l'ATESAT, l'IDEA pour que le projet d'assainissement collectif des hameaux de Vachy et de Prunelles avec la commune de BELLECHAUME soit finalisé. A la demande de la commune de Champlost, le dossier a été réactualisé et chiffré, en prenant en compte ce nouveau scénario. Il a été présenté aux différents partenaires le mercredi 21 septembre par le bureau d'étude BIOS chargé du dossier.

Toutes les parties concernées ont donné leur accord pour que ce projet soit affiné et se concrétise. Les communes de Bellechaume et de Champlost devront prendre en octobre une délibération commune.

***Ce projet a pu être retenu comme prioritaire car ces communes sont adhérentes au S.I.V.U du Créanton et de la Brumance qui a engagé une étude hydromorphologique globale sur l'ensemble de son bassin versant en vue du bon écoulement des eaux et de la continuité écologique.***

Des réunions de travail sont prévues avant la fin de l'année.

Une convention devra être élaborée pour que Bellechaume soit maître d'œuvre et que les modalités qui touchent tant à l'investissement qu'au fonctionnement soient définies avec précision.

La STEP sera d'une capacité de 850 équivalent/habitant.

Le dossier devra être impérativement clos avant octobre 2012 (fin du 9ème plan de l'AESN)

### **Courrier pour raccordement au tout à l'égout :**

Une maison n'est toujours pas reliée à l'assainissement collectif. Un courrier va être envoyé pour que cette habitation soit raccordée. Cette obligation n'ayant pas été signifiée lors de l'acquisition de la propriété, ce courrier a pour but de leur préciser que le délai imparti pour le raccordement sera bientôt écoulé.

### **Remerciements de M et Mme BERERD :**

Suite à la participation communale concernant une importante fuite d'eau au compteur de leur propriété M et Mme BERERD ont tenu à remercier la municipalité.

### **Nuisances acoustiques de la salle des fêtes de Champlost :**

Christophe SEILLIEBERT, Adjoint, en l'absence du maire, a reçu une représentation du collectif des voisins de la salle des fêtes. Ces représentants se sont plaints des nuisances acoustiques qui se sont produites lors d'une manifestation qui s'est déroulée dans la nuit du 27 au 28 août 2011.

Le Conseil informé en prend acte et rappelle qu'il s'en tient à la feuille de route exposée lors d'une réunion avec les représentants de ce dit collectif en 2010.

La 1ère étape était le changement des portes sur la D 905. Double vitrage approprié pour insonorisation avec un plombage des portes pour éviter leur ouverture lors des locations (une amende est même prévue dans le règlement intérieur en cas de non respect) Cette étape va être finalisée avant la fin de l'année ; coût de l'opération environ 20.000€.

#### Bilan bouches d'incendie :

Christophe SEILLIEBERT chargé du dossier a fait un état des lieux avec le chef de corps, le sergent-chef Dominique CALMUS.

Il s'avère qu'une dizaine de bornes sont à changer coût approximatif 7 à 8000€.

#### Affouages :

Un point précis du nombre de stères est demandé à la commission des bois afin de pouvoir lancer les inscriptions aux affouages.

#### Bilan rentrée scolaire :

La rentrée s'est bien passée, l'effectif est de 89 élèves répartis en 4 classes. Les toilettes et le couloir de la maternelle ont été repeints et de menus travaux ont été réalisés. Le parc informatique a été rénové et des écrans plats ont été achetés. Les salles ont été équipées d'Internet et des remises aux normes en matière de sécurité ont été effectuées.

La séance est levée à 23h12.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 27 septembre 2011 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

**Le Maire,**

**Jean –Louis QUERET**